

École internationale du Phare

405 rue Sara

Sherbrooke, Québec,

J1H 5S6

Politique d'intégrité intellectuelle (PEI)



École internationale
du Phare

PROGRAMME RÉGULIER ET
ÉDUCATION INTERNATIONALE

Date de révision : décembre 2024

TABLE DES MATIÈRES

Préambule	2
Mission et vision de l'établissement.....	2
Énoncé de politique	2
But de l'intégrité intellectuelle	3
Philosophie de l'établissement	3
Droits et responsabilités	5
Établissement	5
Enseignant(e)s	5
Élèves.....	6
Parents/tuteurs légaux	7
Enseignement de l'intégrité intellectuelle	8
Pratiques communes de l'établissement	8
Bonnes pratiques	8
Mauvaise conduite	10
Mesures à prendre en cas d'infraction	11
Liens avec les autres politiques	12
Liens avec la politique d'inclusion	12
Liens avec la politique linguistique.....	12
Liens avec la politique d'évaluation	12
Bibliographie	

Préambule

Mission et vision de l'établissement

L'école internationale du Phare est une école secondaire francophone multiethnique de la 1^{re} à la 5^e année offrant le programme d'éducation intermédiaire (PEI) au tiers de ses élèves. Il peut être difficile pour certains élèves, avec la barrière linguistique, d'effectuer des recherches et de rédiger des textes dans leurs propres mots. Avec cette politique d'intégrité en milieu scolaire, nous allons aider l'ensemble de nos élèves et de nos intervenants à comprendre et appliquer les concepts liés à la propriété intellectuelle et à la rédaction authentique. À l'adolescence, la construction d'identité est primordiale dans le développement et il est impératif pour nous que les élèves vivent des contextes positifs d'authenticité intellectuelle. Par ces apprentissages, les élèves apprendront les comportements à adopter pour tout le reste de leur vie. Nous voulons que nos élèves développent leur aptitude « intégrité », donc qu'ils prennent conscience qu'ils sont responsables de leurs actes et des conséquences associées à ceux-ci.

Enfin, avec l'avènement de l'intelligence artificielle, il est crucial de sensibiliser les élèves à l'utilisation éthique et responsable de ces technologies. L'IA peut être un outil puissant pour l'apprentissage et la recherche, mais son utilisation doit respecter les principes d'intégrité intellectuelle.

Énoncé de politique

Depuis le début du 21^e siècle, l'évolution technologique est fulgurante et l'accès à divers paliers d'information est de plus en plus facile. Avec l'Internet, les médias sociaux, l'intelligence artificielle et la construction constante de nouvelles banques informatives, il devient difficile de s'y retrouver et facile de prendre pour soi ce qui appartient à d'autres. Également, il y a un conflit entre les générations quant à la consultation de ressources informatives et à la construction de sa propre identité dans cette toile mondiale. Par l'élaboration d'une politique d'intégrité en milieu scolaire, nous voulons encadrer dans notre établissement les pratiques d'honnêteté intellectuelle, d'intégrité et de construction identitaire pour nos élèves, leurs parents et nos enseignants. Elle agira donc comme ligne de conduite à adopter en précisant les bonnes pratiques à suivre, servira de soutien lors de l'accompagnement des élèves et garantira une compréhension commune de l'intégrité intellectuelle.

Avec l'essor de l'intelligence artificielle, les élèves doivent développer une compréhension approfondie des opportunités et des défis qu'elle représente. L'utilisation d'outils comme les générateurs de texte, de contenu visuel ou d'assistants numériques doit se faire dans le respect des principes d'intégrité intellectuelle. Cela inclut la reconnaissance de ces outils comme des sources nécessitant une citation appropriée. L'intégration de l'intelligence artificielle dans l'éducation nécessite une vigilance accrue pour éviter les dérives telles que le plagiat automatisé ou l'utilisation non autorisée d'outils d'IA pour la réalisation des travaux scolaires. Notre politique vise à encadrer l'utilisation de l'IA de manière éthique et responsable.

But de l'intégrité intellectuelle

« Le but pédagogique de l'IB est d'attribuer des résultats fiables, justes et reconnus aux élèves grâce à la validité des évaluations.¹»

L'apprenant de l'IB doit être disposé à acquérir diverses compétences nécessaires à la conduite de recherches, d'investigations, d'explorations de concepts, d'idées, de réflexions, de critiques et d'expressions créatives et à agir de manière intègre en tout temps.

Notre politique d'intégrité intellectuelle tient compte des principes de l'IB suivants :

« L'établissement scolaire met en œuvre et revoit une politique d'intégrité intellectuelle qui clarifie sa philosophie et est conforme aux directives de l'IB ». (0301-03-0100)

« Dans sa politique d'intégrité intellectuelle, l'établissement scolaire décrit clairement les droits et les responsabilités de tous les membres de la communauté scolaire ainsi que ce qui constitue une bonne pratique et une mauvaise conduite, et les mesures à prendre en cas d'infraction ». (0301- 03-0200)

« L'établissement scolaire définit les responsabilités en matière d'enseignement de diverses pratiques liées à l'intégrité intellectuelle et laisse apparaître les cinq principes fondamentaux de l'intégrité intellectuelle, à savoir l'honnêteté, la confiance, l'équité, le respect et la responsabilité ». (0301-03-0300)

« L'établissement scolaire veille à ce que des ressources, des structures et du matériel de soutien appropriés en lien avec la politique d'intégrité intellectuelle soient mis en place ». (0301- 03-0400)

« L'établissement scolaire contrôle et évalue les effets de la politique d'intégrité intellectuelle afin de veiller à ce qu'elle guide régulièrement l'apprentissage et l'enseignement au sein du programme d'études et que les procédures de l'établissement soient transparentes, équitables et cohérentes ». (0301-03-0500)

L'école internationale du Phare s'est dotée d'une politique d'intégrité intellectuelle afin de s'assurer de la transparence, de l'équité et de la cohérence des procédures qui sont mises en place par chaque acteur de notre établissement scolaire. L'utilisation de cette politique nous permet aux élèves qui fréquentent notre établissement de bien comprendre les bonnes pratiques à adopter dans le cadre de leurs travaux scolaires. « L'intégrité intellectuelle est un principe directeur de l'éducation ainsi qu'un choix d'agir de manière responsable qui garantit à son auteur que les autres lui accorderont leur confiance en tant qu'individu. Ce principe constitue la base de toute prise de décision et de tout comportement éthique dans la production de travaux scolaires légitimes, authentiques et honnêtes²».

¹ <https://resources.ibo.org/ib/topic/Academic-honesty/works/edu>

² Ibid

Dans l'enseignement, l'apprentissage et l'évaluation, l'intégrité intellectuelle vise à promouvoir l'intégrité de chacun, à susciter le respect de l'intégrité d'autrui et de son travail, et à garantir que tous les élèves ont la même possibilité de montrer les connaissances et les compétences. Tel qu'indiqué dans le profil de la communauté d'apprentissage de l'IB, tous les membres de la communauté de l'IB doivent s'efforcer d'être « intègres » et d'adhérer « à des principes d'intégrité et d'honnêteté, et [possèdent] un sens profond de l'équité, de la justice, du respect de la dignité et des droits de chacun, partout dans le monde³ ». Les élèves du PEI sont tenus de faire preuve d'intégrité intellectuelle et d'éviter toute forme de mauvaise conduite. Les élèves doivent apprendre en quoi consiste l'intégrité intellectuelle et s'exercer à la mettre en pratique dans le cadre du développement des compétences spécifiques aux approches de l'apprentissage.⁴ »

³ Ibid

⁴ Ibid

Droits et responsabilité

Établissement

La direction de l'école a plusieurs responsabilités. Elle doit s'assurer que l'école remplit bien les critères de l'IB en ce qui concerne l'intégrité intellectuelle mentionnés plus haut.

- Disposer et publiciser la politique d'intégrité intellectuelle, et programmer des révisions et des mises à jour ;
- S'assurer que les enseignants, le personnel de soutien, les élèves et les tuteurs légaux aient une compréhension commune des attentes de l'IB en matière d'intégrité intellectuelle;
- S'assurer que tous aient une compréhension commune des conséquences éventuelles pour ceux qui sont impliqués dans une mauvaise conduite des élèves (...);
- Exiger que les élèves adoptent une bonne conduite (assumer ses responsabilités et s'engager à réaliser l'intégralité de leur tâche honnêtement et sans aide non autorisée) et donner des sanctions en cas de manquement.

Enseignant(e)s

Les enseignants de l'école ont plusieurs responsabilités en matière d'intégrité intellectuelle. Ils doivent montrer l'exemple en évitant toute action qui pourrait violer la politique d'intégrité intellectuelle. Chaque enseignant doit comprendre ce qu'est l'intégrité intellectuelle et servir de modèle pour les élèves. Les enseignants adhèrent à l'entente de *Copibec*, une société québécoise de gestion collective des droits de reproduction. Cela signifie qu'ils utilisent les documents protégés par la Loi sur le droit d'auteur en respectant les règles de cette entente et en citant correctement les sources des documents utilisés.

Responsabilités :

- Faire la promotion de l'honnêteté intellectuelle ;
- Enseigner et faire appliquer le guide de présentation des travaux (agenda);
- S'assurer que les élèves travaillent de manière autonome, évaluer la compréhension et l'attitude des élèves envers l'intégrité intellectuelle, et créer un environnement sécurisant pour l'apprentissage et le développement des bonnes pratiques;
- En cas de doute, vérifier l'authenticité du travail de l'élève à l'aide des outils disponibles;
- Informer la direction, les parents et l'équipe niveau lorsqu'un cas de fraude est découvert;
- Insister auprès des élèves sur le fait que le l'objectif des études n'est pas uniquement d'obtenir d'excellentes notes, mais d'acquérir des connaissances et développer des compétences pour l'avenir.

Responsabilités des enseignants en lien avec l'IA

- Former les élèves à une utilisation éthique et responsable des outils d'IA, incluant la vérification de l'authenticité et de la qualité des informations obtenues via ces outils.
- Promouvoir des pratiques de recherche et d'évaluation adaptées à l'ère numérique, incluant la distinction entre contribution humaine et générée par l'IA dans les travaux académiques.
- Disposer d'outils et de méthodes pour détecter un usage abusif des technologies d'IA, notamment lors des évaluations.
- Encourager les élèves à utiliser l'IA pour approfondir leurs recherches tout en citant correctement les sources et en respectant les droits d'auteur.

Élèves

Les élèves sont responsables de l'intégrité intellectuelle de leurs travaux. Ils ont également la responsabilité de s'assurer de bien comprendre ce qu'est une bonne et une mauvaise pratique en matière d'intégrité intellectuelle. Dès l'entrée au secondaire, l'équipe de l'école internationale du Phare a le souci de montrer aux élèves à faire preuve de jugement.

- Nous portons une attention particulière à l'intégrité intellectuelle lorsque nous discutons avec les élèves de l'aptitude « intégrité ». Aussi, nous nous attendons à ce que les élèves de l'école agissent de manière honnête, responsable et éthique.
- Les élèves doivent savoir ce qu'ils doivent faire s'ils sont témoins d'un incident qui ne respecte pas les principes de l'intégrité intellectuelle.
- De plus, lors de leur participation à un travail d'équipe, les élèves ont notamment le devoir de « présenter un comportement équilibré et indiquer en toute équité la collaboration apportée par les autres membres de l'équipe et leur propre participation » (Baccalauréat International, 2019, p.17).

Responsabilités :

- Comprendre les politiques de l'établissement et de l'IB ;
- Effectuer l'intégralité des travaux, tâches, projets, examens et questionnaires de façon honnête et en faisant de leur mieux ;
- Indiquer toutes les sources utilisées dans tous les travaux pour être évalués, qu'il s'agisse de documents écrits ou oraux ou encore de productions artistiques ;
- S'abstenir de recevoir une aide non autorisée pour terminer ou modifier leur travail, qu'elle provienne d'amis, de proches, d'autres élèves, des tuteurs privés, de service de rédaction des compositions ou de révision, de banques de compositions pré-écrites ou de sites Web de partage des fichiers ;

Responsabilités des élèves

- Comprendre et respecter les règles d'utilisation des outils d'IA : inclure dans leurs travaux des références claires indiquant si un outil d'IA a été utilisé pour la recherche, la génération d'idées, ou la création de contenu.
- Exercer leur esprit critique : évaluer l'exactitude, la pertinence et les biais potentiels des informations générées par l'IA.

- S'abstenir d'utiliser l'IA pour contourner les exigences d'intégrité : éviter d'utiliser ces outils pour produire des travaux qu'ils revendiqueraient comme étant leur propre création sans modification ni analyse personnelle.
- Utiliser les outils d'intelligence artificielle de manière responsable et éthique.
- Ne pas utiliser l'IA pour tricher ou contourner les exigences académiques.
- Citer toutes les sources, y compris celles générées par des outils d'IA.

Parents

Responsabilités :

- Comprendre les politiques, les procédures et les directives propres aux matières de l'IB qui régissent la réalisation des travaux dans le cadre du cours ou des épreuves d'examen ;
- Aider leur enfant à comprendre les politiques, les procédures et les directives propres aux matières de l'IB ;
- Comprendre les politiques et les procédures internes à l'établissement qui protègent l'authenticité du travail de leurs enfants ;
- Aider leurs enfants à planifier une charge de travail gérable, pour qu'ils puissent répartir leur temps efficacement ;
- Comprendre ce qui constitue la mauvaise conduite des élèves et ses conséquences ;
- S'abstenir d'apporter ou d'obtenir de l'aide pour la réalisation du travail de leurs enfants.

Enseignement de l'IA

Pratiques communes de l'établissement

- Sensibiliser les élèves à l'utilisation éthique de l'IA dans les activités pédagogiques dès la première secondaire.
- Discuter périodiquement avec les élèves des concepts d'intégrité liés aux nouvelles technologies et ajuster les ressources de soutien au besoin.
- L'enseignement de l'intégrité intellectuelle doit inclure des modules sur l'utilisation éthique de l'intelligence artificielle. Les élèves doivent être formés à reconnaître les limites et les responsabilités associées à l'utilisation de ces technologies.

Guide de présentation des travaux : tous les élèves ont accès au « Guide des règles de présentation écrites » qui se trouve dans l'agenda scolaire. Ce guide est disponible sur le site Internet de l'école.

- Formulaire d'intégrité : tous les élèves de 5^e secondaire doivent signer le formulaire d'intégrité du projet personnel.

Bonnes pratiques

Bonnes pratiques spécifiques à l'IA

- Mentionner explicitement dans la section bibliographique tout outil d'IA utilisé, avec des détails sur son rôle (par exemple : « Contenu généré partiellement avec l'assistant IA ChatGPT »).
- Favoriser des travaux qui intègrent une réflexion personnelle ou une analyse approfondie, limitant le recours à des générateurs automatiques à des fins strictement complémentaires.
- Utiliser des outils d'IA pour la recherche et l'apprentissage de manière éthique.
- Toujours vérifier et citer les informations obtenues via des outils d'IA.
- Développer une compréhension critique des capacités et des limites de l'IA.

Mauvaise conduite

« L'IB définit la mauvaise conduite comme un comportement délibéré susceptible de procurer un avantage déloyal à l'élève qui l'adopte ou à toute autre personne dans une ou plusieurs composantes d'évaluation. Un comportement susceptible de porter préjudice à un.e autre élève est également considéré comme une mauvaise conduite. Il s'agit aussi de tout acte susceptible de menacer l'intégrité des évaluations pouvant se produire avant, pendant ou après le déroulement de l'évaluation ou le temps de rédaction de l'examen, que ce soit sur papier ou sur ordinateur. »

Relativement aux lois sur la propriété intellectuelle, il ne faut jamais :

- Traduire un texte ou une partie de texte sans en citer les références.
- Utiliser un texte ou une partie de texte dans un travail sans en citer les références.
- Paraphraser ou reprendre les idées de quelqu'un en se les appropriant.

Concernant l'honnêteté intellectuelle et l'intégrité, il ne faut jamais :

- Faire de la collusion : réaliser un travail ou un devoir pour un autre élève.
- Copier le travail ou le devoir d'un autre élève.
- Prêter son travail ou son devoir à un autre élève pour qu'il le copie.
- Tricher, de quelque manière que ce soit, durant une évaluation.
- Transmettre à un autre élève le contenu d'une évaluation réalisée.
- Utiliser un appareil électronique durant une évaluation pour tricher.
- Faire toute autre action contraire à l'honnêteté et à l'intégrité intellectuelle.

Mauvaise conduite spécifique à l'IA

- Utiliser un outil d'IA pour rédiger entièrement un travail sans le déclarer, constituant une violation des principes d'honnêteté et de transparence.
- Déformer ou falsifier les sources pour légitimer un contenu généré artificiellement.
- Se faire passer pour l'auteur d'une création ou d'un travail intellectuel généré par une IA sans contribution humaine substantielle.
- Ne pas citer les sources d'IA utilisées dans les travaux académiques.
- Utiliser l'IA pour tricher ou contourner les exigences académiques.

Suggestions de conséquences logiques

À la suite d'un manquement relatif à la politique d'intégrité de l'école et en fonction de la gravité de celui-ci, l'élève concerné s'expose aux conséquences logiques suivantes, déterminées en collaboration par les instances concernées (enseignant(s) et/ou direction) :

- Communication écrite ou téléphonique aux parents
- Réflexion écrite
- Excuses écrites ou orales aux personnes concernées
- Travail supplémentaire
- Suspension
- Retenue
- Note 0 (si le manquement est lors d'une évaluation)
- Reprise du travail avec ou sans pénalité
- Toute autre conséquence logique déterminée par l'adulte en autorité

Un élève pris en défaut relativement à cette politique pourra expliquer son manquement (accompagné ou non de ses parents) devant le membre de la direction concernée.

Une récidive concernant cette politique entraînera une gradation des conséquences logiques.

Consignations des interventions

Lorsqu'un élève ne respecte pas les principes d'intégrité énoncés dans cette politique, l'enseignant concerné avise la direction responsable par courriel afin que l'information soit consignée au dossier de l'élève. Plusieurs manquements dans ce dossier pourraient résulter en des conséquences logiques plus sévères, déterminées par la direction, autant au niveau de l'adaptation scolaire, du programme régulier que du programme d'éducation intermédiaire. Le but de cette consignation est également d'avoir un portrait global des situations problématiques chez certains élèves.

Mesures à prendre en cas d'infraction

Les infractions liées à l'utilisation non éthique de l'intelligence artificielle seront traitées de la même manière que les autres formes de mauvaise conduite. Les élèves pris en défaut pourront être soumis à des sanctions allant de la réprimande à la suspension, en fonction de la gravité de l'infraction.

Liens avec les autres politiques

Liens entre la politique d'intégrité intellectuelle et la politique d'inclusion

Les élèves qui éprouvent des difficultés et bénéficient de support matériel, de temps supplémentaire, de soutien professionnel ou autres sont soumis aux mêmes règles concernant l'intégrité que ce soit au niveau de l'éducation, d'un travail authentique qu'au niveau des sanctions. L'intégrité intellectuelle c'est l'affaire de tous les élèves. Chacun doit recevoir une éducation autour du principe d'intégrité intellectuelle.

Liens entre la politique d'intégrité intellectuelle et la politique d'évaluation

L'intégrité s'applique dans tous les comportements adoptés par les élèves et les enseignants que ce soit en évaluation sommative que formative. La politique d'intégrité est étroitement liée à la politique d'évaluation en cas de mauvaise conduite en spécifiant les attentes envers l'intégrité et les mesures prévues en cas de mauvaise conduite. L'authenticité et la créativité dans la production de travaux ou œuvres sont fortement encouragées par l'ensemble de l'équipe enseignante.

Liens entre la politique d'intégrité intellectuelle et la politique linguistique

La politique d'intégrité soutient le déploiement de la politique linguistique au quotidien par différents mécanismes et outils. La politique linguistique valorise l'exploration d'œuvres, la découverte de la littérature et l'utilisation de différentes conventions linguistiques uniformisées au sein de l'établissement. À travers ces volets, les élèves sont sensibilisés et informés au respect de la propriété intellectuelle d'autrui, à la notion de droits d'auteurs et à l'authenticité de création des œuvres.

Malgré le profil linguistique diversifié des élèves, tous doivent de présenter, peu importe la langue, des travaux authentiques en évitant le plagiat.

ORGANISATION DU BACCALAURÉAT INTERNATIONAL, Le Programme d'éducation intermédiaire : des principes à la pratique, 2014 (mis à jour en septembre 2014, en septembre 2017, en avril 2021 et en août et septembre 2022), 168 p.

<https://internationale.csskamloup.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/sites/51/2022/04/Politique-dintegrite.pdf>

<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/education/Numerique/Guide-utilisation-pedagogique-ethique-legale-IA-personnel-enseignant.pdf>

OpenAI, ChatGPT, version 3.5, 5 décembre 2024